

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

Date convocation : L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de
12/12/2023

Nombre de conseillers : Monsieur Daniel LEGROS, Maire.

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

Présents : Mmes Isabelle BOURDEL, Isabelle LEFEBVRE, Carole PESQUET, M. Olivier LARCHEVESQUE, François OUVRY, François DECOTTIGNIES et Daniel LEGROS

Excusés : Mmes Régine DEGUINE, Marilyne LEBOEUF, Colette PICHOT et M. Thierry MARIE (donne pouvoir à Daniel LEGROS)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOURDEL

1) PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Lecture faite, aucune objection, les conseillers approuvent le procès-verbal, le secrétaire de séance et le Maire signent le registre.

2) RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AVEC L'ADICO (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES) – D2023/15

Considérant le délibération D2018/30 en date du 20 novembre 2018 autorisant le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO,

Considérant que ce contrat a été conclu pour une durée de quatre ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fin du Conseil Municipal : 19h30

La secrétaire de séance

Isabelle BOURDEL

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Daniel LEGROS